

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1983**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Ebéniste (BTM)

Nouvel intitulé : Ebéniste (BTM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président de la chambre de métiers par délégation du président de L'assemblée Permanente des Chambres de Métiers, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTM ébéniste assure les grandes activités décrites ci-dessous : - Conception et fabrication, dans un contexte artisanal de production à l'unité ou en série limitée, de meubles, de mobiliers de menuiserie de décoration et d'agencements,
- Gestion et organisation des différentes étapes et opérations nécessaires à la fabrication ou à la réparation de meubles et d'aménagements d'intérieurs, en bois et en matériaux nouveaux,
- Conseil à la clientèle,
- Gestion des coûts de fabrication,
- Encadrement d'équipe.

Les capacités attestées renvoient à deux grands domaines de compétences appliquées:

A la production : être capable de :

- Concevoir un meuble à partir d'une idée ou d'un modèle existant :

--- établir le cahier des charges,

--- réaliser le dessin technique et esthétique,

--- établir le plan de construction ;

- Organiser la mise en œuvre de la fabrication :

--- choix et quantification des matériaux,

--- traçage des pièces ;

- Mettre en œuvre les différentes techniques et procédés de fabrication pour produire des meubles comportant des difficultés ;

- Maîtriser les savoirs professionnels et technologiques du métier ainsi que les connaissances associées (histoire de l'art et des styles, dessin d'art, dessin technique, géométrie appliquée, connaissance des matériaux, des équipements).

A l'organisation et à la gestion : être capable de :

- Adapter sa production en fonction de la demande du client et du marché ;

- Maîtriser les coûts de fabrication ;

- Organiser son travail et celui des collègues pour optimiser la gestion de la production ;

- Animer une équipe pour développer ses compétences et son efficacité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du BTM ébéniste travaille dans le secteur d'activité bois ébénisterie, ameublement.

En tant qu'ébéniste chef de fabrication, ébéniste chef d'atelier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La délivrance de la certification repose sur un examen terminal, organisé au plan national, comprenant une série d'épreuves.

Domaine production :

- Une épreuve de technologie (2h), consistant en une série de questions relatives aux différents thèmes de connaissances technologiques appliquées au métier et aux techniques de production ;

- Une épreuve de pratique professionnelle (50h), (le candidat est mis en situation réelle de responsable d'atelier avec un meuble à réaliser) ;

- Une épreuve de dessin d'art, connaissance de l'art (4h);

- Une épreuve de dessin technique (8h);

- Une étude de prix (2h);

- Une évaluation des acquis pratiques en entreprise, effectuée en situation de travail par le chef d'entreprise/Maître d'apprentissage pour les candidats issus de l'apprentissage.

Domaine transversal :

- Une étude de cas.
- Un exercice oral de résolution de problèmes.
- Un mémoire et sa soutenance .
- Une épreuve orale de langue vivante professionnelle

Le BTM est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves sans note éliminatoire. Une part importante est donnée aux épreuves du domaine production et notamment à la pratique professionnelle.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		- Formateurs (20% du jury) - Représentants de la profession (80%) : maîtres artisans dans le métier, salariés de la profession, un conseiller d'enseignement technologique.
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Les titulaires du BTM ébéniste sont dispensés par équivalence de la partie professionnelle du BM ébéniste.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juillet 1997.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 40 personnes par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) 12 avenue Marceau
75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chambre des Métiers organisant le BTM ébéniste : Saint-Laurent du Var (06), La Rochelle (17), Périgueux (24), Nîmes (30), Le Puy en Velay (43), Sainte-Luce sur Loire (44), Coutances (50), Reims (51), Perpignan (66), Schiltigheim (67), Avignon (84), Sainte-Clotilde (974)

Historique de la certification :

Certification suivante : Ebéniste (BTM)